

# 50e anniversaire de la paix du travail : réactiver le dialogue social

Autor(en): **Gentil, Pierre-Alain**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **57 [i.e. 58] (1987)**

Heft 2: **50 ans de paix du travail : et demain?**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**50<sup>e</sup> anniversaire de la paix du travail**

## **Réactiver le dialogue social**



Par Pierre-Alain GENTIL, secrétaire général de l'ADIJ

*La «paix du travail», dont on fête cette année le cinquantenaire, représente l'un des piliers de la vie économique et sociale de notre pays. Aux yeux de l'étranger, elle constitue même une particularité helvétique, qu'illustrent d'ailleurs des comparaisons internationales bien connues (cf. graphique p. 12).*

*Le présent Bulletin de l'ADIJ ne prétend naturellement pas dresser le bilan exhaustif des cinquante années de paix du travail. Son but est plus modeste. Nous avons tout d'abord pensé, avec la complicité de François Kohler, qu'il convenait de rappeler les circonstances dans lesquelles sont nés, en 1937, les accords de paix du travail. Ensuite, en laissant à plus qualifiés que nous le soin de porter un jugement sur les acquis ou les pertes des cinquante années écoulées, nous avons demandé à quatre personnalités jurassiennes, engagées à des titres divers dans la vie économique, de se prononcer sur **l'avenir** des relations entre partenaires sociaux.*

*On verra que leurs réponses sont nuancées et parfois teintées d'inquiétude. La paix du travail n'apparaît à personne comme une fin en soi, mais comme un moyen – parfois aléatoire et assurément perfectible – d'améliorer le dialogue entre partenaires sociaux et de favoriser le partage équitable des revenus et des responsabilités. C'est peu, diront d'aucuns, d'en rester encore et toujours à un problème de partage du gâteau. C'est beaucoup, diront d'autres, de pouvoir en parler autour d'une table et non à coups de pavés. Chaque lecteur du Bulletin de l'ADIJ a assurément son propre avis sur la question...*

### **Quel grain à moudre ?**

*Demeure un problème, qui nous paraît mériter attention, pendant – et surtout après – les flonflons du 50<sup>e</sup>. C'est celui du «grain à moudre», pour reprendre une expression chérie par les partenaires sociaux et les médias français. Plus clairement: «**de quoi** peuvent ou doivent discuter les partenaires sociaux?» Dans notre région, qui souffre de difficultés connues et préoccupantes, le dialogue social ne saurait se limiter au choix du papier peint de la cantine ou autres questions subalternes. Oserait-on espérer que l'anniversaire d'un engagement contractuel – et donc perfectible – pousse les héritiers spirituels des signataires et la collectivité tout entière à une réflexion approfondie et exigeante sur son avenir économique ?*

*Ce serait assurément la manière la plus utile, sinon la plus confortable, de célébrer ce cinquantième anniversaire.*

P.-A. G.